



Commune de Châtel-Censoir



PROJET DE VILLAGE CONSULTATION DE LA POPULATION

Organisation et régulation du trafic
& Mobilités dans Châtel-Censoir

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 2 OCTOBRE 2020

En introduction Olivier Maguet rappelle la démarche de consultation adoptée par le Conseil Municipal pour élaborer un projet de territoire pour Châtel-Censoir. Cette réunion est la première d'une série de 11 consultations devant aboutir à la présentation du programme pluriannuel en janvier. Olivier Maguet remercie la trentaine de personnes présentes.

La question de la sécurité routière dans le village est discutée depuis très longtemps (certaines lettres de doléances adressées à la Mairie datent de 20 ans et il a été retrouvé des traces d'une réunion publique en 2011) sans qu'aucune décision n'ait été prise. Une étude a été commandée par l'équipe précédente à l'Agence Technique Départementale. Il la présente rapidement et indique que la réalisation de l'ensemble des réalisations préconisées s'élèverait à environ 80 000 €. Il rappelle que la réunion publique sur le marché qui a eu lieu en juillet préconisait de fermer toutes les petites rues donnant sur la place le jour du marché. Il souhaite que la discussion ne se focalise pas que sur la sécurité mais de façon plus large sur les mobilités (par exemple : mettre en valeur les transports à la demande à 1,5 € pour aller à Avallon mis en place par la communauté de communes, installer une borne pour véhicules électriques, mettre à disposition un véhicule électrique pour aller chercher les personnes âgées le jour du marché, mettre en place des locations de vélos, etc.). Autant de questions qui devront être abordées ce soir puis dans le cadre de la commission municipale sur la sécurité et la mobilité animée par **Thomas Hourlier**. Il conclue en indiquant qu'il a déjà négocié avec la carrière d'Asnières-sous-Bois afin qu'il y ait moins de camions qui passent dans le village, notamment la nuit.

∴



Mobilité

Est évoquée la possibilité de faire un site de covoiturage local. L'exemple de Rezopouce, une application pour faire du covoiturage en milieu rural, est évoqué. Né à Moissac (82) Rezo Pouce regroupe 2 000 communes adhérentes dont une vingtaine en Puisaye-Forterre. Châtel-Censoir pourrait adhérer à la démarche.

Projet de mettre en place un pedibus pour aller à l'école à pied.

Vitesse et sécurité

De très nombreuses possibilités sont évoquées mais un consensus se dégage pour :

- laisser les entrées du village côté gare et Asnières-sous-Bois à 50 km/h,
- passer à 30 km/h à partir de la gare et à partir de la rue Rozanoff,
- limiter à 20 km/h la place du village (la volonté de faire du cœur de village un espace protégé est partagée par toutes les personnes présentes).

L'entrée rue de la Fontaine est une priorité car très dangereuse.

Les aménagements concrets seront à décider par le Conseil municipal sur proposition de la commission. Parmi les pistes évoquées :

- > les écluses axiales ou écluses doubles,
- > les plateaux,
- > les feux rouges pédagogiques,
- > repartir du point de vue du piéton, étant entendu qu'il n'est pas possible de créer de nouveaux trottoirs (mais nécessité de les refaire à certains endroits),
- > hachurer la route pour donner la priorité aux piétons,
- > mettre sur la place de la peinture 3D pour les passages piétons,
- > installer des stops à certains endroits, y compris des stops inversés,
- > remettre les priorités à droite,
- > faire une zone de rencontre sur la place,
- > matérialiser au sol le contresens des vélos et/ou mettre des chicanes dans la rue Vaulabelle ? Rue Alfred de la Loge : ne laisser qu'une file et faire un trottoir avec un emplacement de stationnement pour la pharmacie (à voir avec le Département) ?

Plusieurs personnes insistent sur le fait qu'il faudra faire attention à ne pas dénaturer les espaces remarquables notamment sur le plan architectural (avec en particulier un échange en cours de réunion sur les ponts de Châtel, le tonnage qu'ils peuvent supporter et la nécessité de faire réaliser un audit sur leur état).

Que faire en plus de ces limitations de vitesse et de ces aménagements ?

De nombreux participants insistent sur la **pédagogie** nécessaire : mise en place d'un radar pédagogique, mais aussi prendre le temps pour parler de la vitesse et de la sécurité (pédagogie envers les enfants mais aussi envers les adultes). Pour que les enfants ne soient plus sur la route en vélo ou planche à roulettes, il est nécessaire de leur laisser un espace. Il est convenu à cet égard d'interdire le stationnement devant la Mairie. Par ailleurs, quand les aménagements seront faits il sera demandé à la gendarmerie de venir régulièrement à



Châtel pour faire appliquer la loi.

La question du **stationnement** doit également être revue : agrandir le parking de la rue de la Fontaine en déplaçant le jardin d'enfants ailleurs ? matérialiser les places en épis du parking de la rue Henri Rollet, poser la question du stationnement devant l'Etape des Gourmets, rue Cotteau, rue Vulabelle ; de manière plus générale question des personnes qui se garent juste devant chez eux même quand ce n'est pas autorisé ? Mandater le médiateur sur cette question ?

En conclusion, Olivier Maguet indique qu'un **certain nombre de points ont été relevés qui pourraient être résolus rapidement** :

- > modifier les bandes continues jaunes rue Rozanoff qui rendent illégal pour les riverains le fait de s'arrêter devant chez eux pour décharger ;
- > modifier la couleur du panneau camping (actuellement le panneau « ouvert » est en rouge et non pas en vert) ;
- > installer un panneau sens interdit au port en ajoutant la mention « sauf aux ayants droits » ;
- > signaler que la voie menant au camping est une impasse ;
- > installer un miroir sur la route de Saint-Marc quand on vient du camping ;
- > installer un panneau à l'entrée haute de la côte d'Ozon (l'entrée à gauche sur la D21 en arrivant de Montillot) pour signaler l'entrée de l'agglomération ;
- > repeindre certaines bande de stop ;
- > autoriser la circulation des vélos sur la rue Vulabelle et la rue Alfred de la loge dans le sens Rue Fontaine/Place du village (avec installation d'un second panneau sous le sens interdit à l'angle Fontaine Vulabelle « sauf vélos » et un panneau « attention vélos en sens inverse » aux entrées Alfred de la Loge et Vulabelle dans l'autre sens ...).

Par ailleurs, il rappelle que des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension vont démarrer à la mi-octobre et durer jusqu'au printemps. Ils vont se traduire par des difficultés de circulation dans tout le village et vont de fait avoir un impact immédiat sur la vitesse à l'intérieur du village. Ces travaux pourraient offrir une belle opportunité de faire évoluer les comportements vers plus de civilité.